



## Saviez-vous que...

Volume 136, Number 3, Summer 2012

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1009250ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1009250ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

La Société Provancher d'histoire naturelle du Canada

### ISSN

0028-0798 (print)

1929-3208 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

(2012). Saviez-vous que.... *Le Naturaliste canadien*, 136(3), 101–101.

<https://doi.org/10.7202/1009250ar>

## Saviez-vous que...

### Affiche sur les poissons d'eau douce du Québec

Pour mieux faire connaître la richesse de notre patrimoine faunique, informer et sensibiliser tous les milieux intéressés par la vie aquatique et la biodiversité, une nouvelle affiche recto verso illustrant les 118 espèces de poissons du Québec vivant en eau douce est maintenant disponible. Le classement des poissons y est présenté par ordre alphabétique d'un côté et par famille de l'autre. Les classes de taille les plus fréquemment observées au Québec y sont indiquées pour chacune des espèces. Réalisée grâce à une collaboration entre le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'affiche est de nature à intéresser les scientifiques et les taxonomistes, mais aussi les naturalistes et tous ceux, adeptes de la pêche ou non, qui s'intéressent aux poissons. Cette affiche est offerte gratuitement à l'adresse courriel [info@mddep.gouv.qc.ca](mailto:info@mddep.gouv.qc.ca) ou au centre d'information du MDDEP : 1 800 561-1616. Vous pouvez également vous procurer l'affiche par courriel auprès du MRNF à : [services.clientele@mrnf.gouv.qc.ca](mailto:services.clientele@mrnf.gouv.qc.ca)

Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

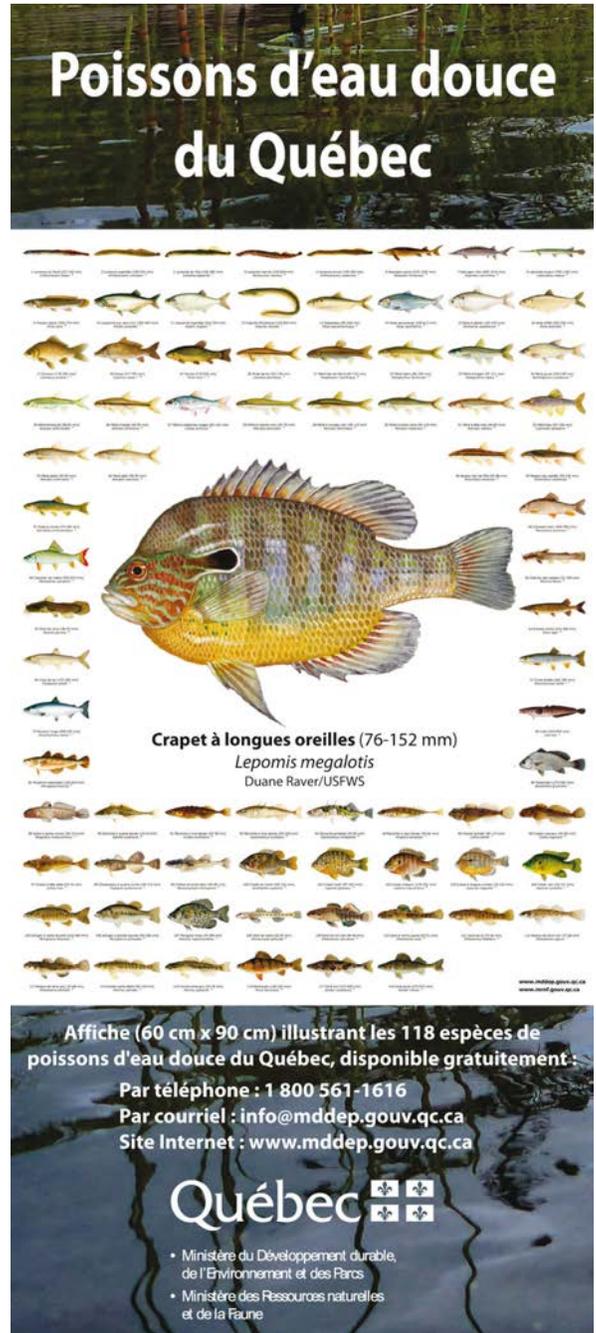
### Fermeture de la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre

Le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, M. Serge Simard, a annoncé, le 28 mars 2012, une intensification des mesures visant à contrer la diminution constante et très préoccupante de la population de perchaudes dans le lac Saint-Pierre.

Une analyse réalisée par un comité consultatif démontre en effet que la population de perchaudes dans le lac Saint-Pierre ne parvient pas à se rétablir. Le Ministère escomptait bien un redressement de la situation compte tenu des mesures instaurées, de concert avec le milieu, depuis 1996. Parmi ces mesures, rappelons les restrictions sévères à la pêche, le rachat de 36 permis de pêche commerciale, la restauration d'habitats de fraie et de croissance ainsi que de nombreuses études d'analyses et de suivis assidus. Or, malgré tous les efforts déployés, la détérioration des habitats ainsi que l'arrivée de nouveaux prédateurs et compétiteurs font en sorte que l'exploitation de la perchaude au lac Saint-Pierre n'est plus soutenable. Compte tenu de l'état actuel de la population de perchaudes, le Ministère estime que la protection intégrale du stock reproducteur doit être une priorité. Par conséquent, il a décrété que, à compter du 4 mai 2012, il y aurait un moratoire complet sur la pêche à la perchaude commerciale et sportive au lac Saint-Pierre, et ce, pour une période de 5 ans.

« La situation actuelle est telle qu'il faut rapidement prendre des mesures encore plus énergiques pour assurer la pérennité de la ressource. Une détérioration accrue pourrait compromettre le rétablissement de la population. Les mesures qui sont prises visent donc une protection intégrale de la ressource et une intensification des efforts de restauration de son habitat. Les causes étant multiples, la situation exige d'agir à différents niveaux et sur une période de plusieurs années », a indiqué le ministre Simard.

Le Ministère entend maintenir la collaboration avec tous les ministères impliqués et les intervenants du milieu afin de s'assurer de leur participation aux efforts de conservation de l'espèce et de ses habitats. Il tient aussi à rappeler à la population et aux pêcheurs que leur soutien est essentiel pour assurer le rétablissement de la perchaude dans le lac Saint-Pierre.



Source : Ministère des Ressources naturelles et de la Faune